

## **Réunion du Conseil Municipal** **du 15 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 9 octobre 2020.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA, Jean-Marie SEGADO.

**Absents excusés** : Mme Corinne DROUHIN, Mr Cyrille TOULOUSE (donne pouvoir à Xavier LAVINA).

**Secrétaire de séance** : Mme Claude IMBERT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Budget commune - Décision modificative**
- **Elan Cité : Contrat de service du radar pédagogique,**
- **Annulation et remplacement de la délibération n°35-2020 : suppression de la commission appel d'offre,**
- **Remboursement facture de désinsectisation du logement 69 rue du Maréchal Leclerc,**
- **Colis de fin d'année.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **Tarifs et règlement des affouages**
- **Contrat « parcours emploi compétences (PEC) »**
- **Contrat de balayage de voirie et caniveaux**
- **Devis MEFRAN Collectivités**
- **Devis entretien des arbres**
- **Achat d'une tondeuse**
- **Questions diverses**

### **I - Affouages : Tarifs et règlement**

#### **Délibération n° 51-2020**

Le Conseil Municipal vote chaque année la délivrance de bois sur pied aux habitants de la Commune qui souhaitent en bénéficier. L'exploitation se fait par les affouagistes sous la responsabilité des trois garants désignés par délibération du Conseil Municipal en début de mandat.

Monsieur Matthias MANGANELLI présente un bilan des affouages 2019-2020.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **INSTAURE** le règlement d'affouage
- **DECIDE** de maintenir le tarif de l'hiver 2020-2021, à savoir :
  - De 1 à 40 stères = 1.50 € le stère.
  - Au-delà de 40 stères = 3 € le stère.
- **DEMANDE** un acompte de 35 € à l'attribution des coupes de bois.
- **DIT** que le cubage sera réalisé dans le bois en présence des trois garants.
- **DIT** que le paiement devra s'effectuer exclusivement par chèque.
- **DIT** que la distribution des coupes aura lieu en mairie le 7 novembre 2020.

## **II - Contrat parcours emploi compétence (PEC)**

### **Délibération n° 52-2020**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Une aide de 50% du SMIC horaire brut pour un contrat de 20 heures (possibilité de 35 heures mais le surplus d'heures n'est pas pris en charge par l'Etat).

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenus du poste** : agent d'entretien espaces verts et bâtiments
- **Durée du contrat** : 10 mois
- **Durée hebdomadaire de travail** : 35 heures
- **Rémunération** : SMIC + **6.50 %**

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **III - Contrat de balayage de voirie et caniveaux**

#### **Délibération n° 53-2020**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat liant la Commune et l'entreprise MANSANTIT TP, pour le balayage de la voirie et des caniveaux, est arrivé à terme.

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition de contrat avec 4 passages par an sur une longueur de 12 000 ml, pour un montant de 488.00 €/HT par passage, durée du contrat : 3 ans (du 01/10/2020 au 01/10/2023).

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **ACCEPTE** le contrat de l'entreprise MANSANTI TP de FLOGNY LA CHAPELLE (89360), en précisant dans celui-ci que le planning pourra être modifié en période de gel,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

### **IV - Devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités**

#### **Délibération n° 54-2020**

Madame Josiane DESGROISILLES, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle :

➤ qu'au lotissement les jeux pour enfants de moins de 6 ans ont été supprimés pour raison de sécurité, et qu'il serait souhaitable de les remplacer.

➤ qu'il serait souhaitable de continuer le renouvellement des décorations de Noël

➤ qu'il faudrait compléter notre stock de barrières de chantier.

Désignation	PU HT	Remise	Prix net	Qtés	Total
Barrières de chantier	36 €	13 €	23 €	6	138,00 €
Lots de 3 jeux ressort et 1 panneau info	3500 €	1300 €	2200 €	1	2 200,00 €
Décors LED	500 €	250 €	250 €	10	2 500,00 €
Prix total HT					4 838,00 €
TVA					967,60 €
Prix TTC					<b>5 805,60 €</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités pour un montant HT de 4 838.00 €,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

### **V - Budget commune : Décision modificative**

#### **Délibération n° 55-2019**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modification afin d'intégrer les travaux de réfection de toiture du local annexe école et le devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités, soit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien bâtiments publics	17 000.00 €	
D 2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions		11 000.00 €
D 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques		6 000.00 €
D 023 : Virement section investissement		17 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		17 000.00 €

## **VI - Devis d'entretien des arbres**

### **Délibération n° 56-2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion sur l'entretien des arbres de la collectivité. Chaque arbre a sa spécificité, il subit des aléas de tous les jours, le vent, la vieillesse, l'attaque bactérienne. De plus, l'élagage permet d'équilibrer la silhouette.

Il est important que des spécialistes puissent donner leur avis.

Monsieur Xavier LAVINA, 1<sup>er</sup> adjoint, présente une analyse des diverses offres prenant en compte, l'état sanitaire, la dangerosité, les priorités et le coût.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

➤ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise ROSSI ESPACE VERT pour un coût HT de 7 070.00 €,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

## **VII - Achat d'une tondeuse autoportée**

### **Délibération n° 57-2020**

Monsieur Guy DEWAELE présente le devis d'une tondeuse autoportée d'occasion proposé par la SARL LUCAS Fils, pour un coût HT de 1 400.00 €.

Il précise que la fourniture d'un jeu de courroies de rechange est offerte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

➤ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LUCAS Fils pour un coût HT de 1 400.00 €,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

## **VIII - ÉLAN CITÉ - Contrat de service du radar pédagogique**

### **Délibération n° 58-2020**

La garantie du radar pédagogique arrive à échéance le 16 novembre 2020. Afin de bénéficier d'une couverture complète, un contrat de service incluant les différentes prestations :

- Réparation du produit en atelier : pièces MO et port aller-retour inclus,
- Mise à jour gratuite des logiciels,
- Assistance téléphonique.

Ce contrat de service est de 199.00 € HT/an.

**Après en avoir délibéré et à la majorité (9 voix pour et une abstention), le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** le contrat de service de la société **ÉLAN CITÉ**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

## **IX - Annulation et remplacement de la délibération n°35-2020 : suppression de la commission appel d'offre**

### **Délibération n° 59-2020**

Monsieur le Maire informe qu'une erreur dans la délibération n°35-2020 en date du 26 juin 2020 a été relevée et confirmée par un courrier du service du contrôle de légalité de la Préfecture. Monsieur le Maire donne lecture du courrier énoncé. Après lecture, Monsieur le Maire propose de procéder à l'annulation de la dite délibération et de la remplacer en tenant compte des instructions de la préfecture.

Vu les seuils de procédure et publicité des marchés publics, Monsieur le Maire propose de supprimer dans la délibération, la rubrique « **commission d'appel d'offres** »

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de supprimer la délibération n° 35-2020 du 26 juin 2020.

### **Délibération n° 60-2020**

Monsieur le Maire propose la création de 8 commissions communales, la nomination des responsables de commissions et propose aux Conseillers de s'inscrire dans les commissions de leur choix. Les commissions sont donc composées comme suit :

- **Administration et personnel - Sécurité** : Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Josiane DESGROISILLES, Jean-Marie SEGADO
- **Commission finances** : Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Josiane DESGROISILLES
- **Communication, information** : Jean-Louis GONON

- **Créer du lien, vie locale** : Josiane DESGROISILLES
- **Action sociale** : Josiane DESGROISILLES
- **Voirie, Travaux** : Matthias MANGANELLI
- **Urbanisme, PLUI** : Xavier LAVINA
- **Environnement et patrimoine, Cimetière** : Xavier LAVINA

- **Correspondant défense** :

Mr Jean-Marie SEGADO
----------------------

- **Commission Bois** :

Mr Matthias MANGANELLI
------------------------

Mr Xavier LAVINA
------------------

Mr Guy DEWAELE
----------------

- **Délégués au Comité des Fêtes de NUITS** :

Mme Josiane DESGROISILLES
---------------------------

Mr Jean-Marie SEGADO
----------------------

Mme Corinne DROUHIN
---------------------

- **Logements communaux** :

Mme Josiane DESGROISILLES
---------------------------

- **Commission de contrôle des listes électorales** :

Titulaire	Suppléant
Mme Claude IMBERT	Mr Jean-Louis BERNARD

## **X- Remboursement facture de désinsectisation du logement situé au 69 rue du Maréchal Leclerc.**

### **Délibération n° 61-2020**

Le logement communal, situé au 69 rue du Maréchal Leclerc, a été envahi par des puces. Une première désinsectisation a été effectuée par l'entreprise BONNY Thomas pour un montant de 114,74 € (facturée au locataire). Pour un traitement efficace et afin que les puces ne se propagent pas dans les parties communes, un deuxième passage doit avoir lieu prochainement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que la Commune rembourse les frais engagés par les locataires (114,74 €) et prenne en charge la facture à venir.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

➤ **DECIDE de rembourser la somme de 114.74 € à Monsieur GOBAIN Kévin.**

## **XI - Colis de fin d'année**

### **Délibération n° 62-2020**

Monsieur le Maire indique que les festivités de fin d'année et la traditionnelle cérémonie des vœux sont annulées.

Ce sont des moments très forts de partage et d'amitié, et les annuler est une décision douloureuse, dictée par la volonté de ne pas mettre en danger la population.

Madame Josiane DESGROISILLES, 3<sup>ème</sup> adjointe, propose au Conseil Municipal de commander :

- 240 cartes de vœux + 10 cartes de vœux pour « artisans-commerçants » d'un montant de 327.65 € TTC, auprès de l'entreprise Les Editions Créatives,
- 240 Boites à biscuits et 54 paniers gourmands pour un coût total de 2 370.00 € TTC, à l'entreprise Comptoir Actif de Joux la Ville, soit un coût total TTC de 2 697.65 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** les propositions d'achats énoncées ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de passer les commandes auprès de différents fournisseurs.

## **XII- Divers**

**1/ Gouvernance CCLTB** : Présentation du COPIL, des commissions, de l'organigramme et de la représentativité de la Commune au sein de la CCLTB.

**2/ Eaux pluviales - rue de la Libération** : Problème d'évacuation des eaux pluviales au niveau du 7 rue de la Libération. Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Nicolas BOURCY et l'ART de TONNERRE (Agence Routière Territoriale) pour trouver une solution technique. En attente de devis.

**3/ Réunion participation citoyenne, le 14 octobre** : Echange entre les référents citoyens et la gendarmerie.

**4/ Problème humidité au logement du 69 rue du Maréchal Leclerc** : Visite du logement prévue le samedi 17 octobre pour diagnostiquer le problème et trouver les solutions adaptées.

**5/ Maintenance sirène** : Etude d'un moyen sécuritaire d'accès pour le démontage e la sirène située sur le toit de la mairie.

**6/ Sapins de Noël** : Commande de 60 sapins auprès de l'entreprise Stéphanie THIERRY d'APPOIGNY, pour un coût total de 258.00 €.

**7/ Catastrophe naturelle** : Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, adressée le 24 septembre, auprès des services de la Préfecture de l'Yonne.

**Séance levée à 00 h 15.**

**DÉLIBÉRATIONS PRISES**

**51-2020 : Affouages - Tarifs et règlement**

**52-2020 : Contrat « parcours emploi compétences (PEC) »**

**53-2020 : Contrat de balayage de voirie et caniveaux**

**54-2020 : Devis de l'entreprise MEFRAN Collectivités**

**55-2020 : Budget commune - Décision modificative**

**56-2020 : Devis d'entretien des arbres**

**57-2020 : Achat d'une tondeuse autoportée**

**58-2020 : Elan Cité - Contrat de service du radar pédagogique**

**59-2020 : Annulation de la délibération n°35-2020 : suppression de la commission appel d'offre**

**60-2020 : Commissions communales - Désignation des délégués**

**61-2020 : Remboursement facture de désinsectisation du logement 69 rue du Maréchal Leclerc**

**62-2020 : Colis de fin d'année**

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DROUHIN Corinne	Absente	TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DUPAYS Régine			